

RÉPUBLIQUE FRANCAISE**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
du Syndicat Intercommunal d'Assainissement
de la Haute Vallée d'Aure**DÉPARTEMENT DES
HAUTES PYRENEES**SÉANCE DU 25 juillet 2024**NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au comité syndical : 16
 En exercice : 16
 Présents : 11
 Absents : 5
 Procuration : 0
 Qui ont pris part à la
 délibération : 11

L'an 2024, le 25 juillet, à 9 H 00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean Mouniq

Présents : Mrs Jean MOUNIQ, Jean PAUCIS, André MIR, Louis RICARD, Jean-Michel ISOART, Michel MILLET, André DUBAN, Dominique FOURCADE-LAVIGNÉ, Alain PENEVEYRE, Jean-Michel MARIA et René DARAN

Absents excusés : Mr Didier BRUN

Absents : Mrs Philippe SPITERI, Michel BESSONE, Jean-Luc VALENTIAN, Lucien FERRAS

Date de la convocation

01 juillet 2024

A été désigné secrétaire de séance : Mr Louis RICARD

Date d'affichage :

01 juillet 2024

Monsieur le Président indique aux membres du comité qu'une consultation, en procédure adaptée a été lancée et publiée le 17 juin 2024 sur la plateforme « emarchespublics.com » et le 20 juin 2024 sur la Semaine des Pyrénées, pour l'entretien des ouvrages de collecte d'eaux usées et vidange des séparateurs à graisses.

Objet de la délibération :

Attribution du marché pour l'entretien des ouvrages de collecte d'eaux usées et vidange des séparateurs à graisses

La remise des offres a été fixée au 16 juillet 2024, à 12 heures.
L'ouverture des plis a été réalisée le 16 juillet 2024, à 16 heures.

2 entreprises ont fait parvenir une offre.
0 entreprise a déclaré ne pas pouvoir présenter d'offre.

Un travail de conformité administrative, d'analyse technique et financière, comme prévu dans le règlement de consultation, a permis de déterminer l'offre économiquement et techniquement la plus avantageuse.

Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture le,

Les membres du comité syndical :

Vu les articles L.2121-8, R 2162-1, R 2162-13 et R 2162-14 du Code de la Commande Publique,
Vu le rapport d'analyse des offres annexé,
Entendu, l'exposé du Président,

- décident, à l'unanimité d'attribuer le marché à l'entreprise ABMM située 10 route de la scierie 65100 GAZOST, pour un montant de 34 101.50 € HT soit un montant 37 511.65 € TTC,
- autorisent le Président à signer le marché.

Les sommes sont prévues au Budget primitif 2024

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Délibération N°18-07-2024

Le Président

Jean MOUNIQ

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT

DE LA HAUTE VALLEE D'AURE

Promenade du Bernet
65170 VIELLE-AURE

Accusé de réception en préfecture
0652285005720240713 Del.2024-C018-DE
Date de télétransmission : 30/07/2024
Date de dépôt en préfecture : 30/07/2024